



Compte Rendu – Groupe Communal Lège-Cap-Ferret : Jeudi 31 janvier 2019

1. Contexte et objectif de la réunion

- **Contexte de la réunion :** Première session du Groupe Communal de Lège-Cap Ferret, organisée dans le cadre de la concertation continue sur le Projet de Déplacements Durables du Nord Bassin d’Arcachon (PDDNB)
- **Date, heure, lieu :** jeudi 31 janvier 2018, 18h à 20h, Salle de l’ancienne Mairie, Lège-Cap-Ferret
- **Objectifs :**
 - Initier le travail avec le groupe communal de Lège-Cap-Ferret
 - Restituer aux participants une synthèse de la concertation préalable réalisée entre le 14 mai et le 30 juin 2018 (bilan quantitatif, présentation des enseignements de la concertation par le maître d’ouvrage)
 - Présenter les modalités des suites de la concertation et du travail à réaliser avec le groupe communal de Lège-Cap-Ferret
 - S’appuyer sur l’expertise d’usage des participants pour permettre au Département de la Gironde de positionner les couloirs d’études en :
 - Complétant les enjeux spécifiques du territoire communal
 - Identifiant des espaces de moindres enjeux
- **Modalités d’encadrement de la réunion :**
 - Réunion animée par Lucile Moal et Julie Jaffré de Neorama, assistant à maîtrise d’ouvrage du Département de la Gironde
 - Présence de l’équipe projet : Anne-Clémence Ollivier et Florent Gestin, Conseil Départemental de la Gironde

2. Participants

11 personnes ont signé la liste d’émargement :

A - Maîtres d’ouvrages

- MARCOTTE Justine, Mairie de Lège Cap-Ferret
- MONTOUROY Pascal, Mairie de Lège-Cap Ferret
- PRUNIER Stéphane, COBAN

B - Milieux forestiers

- BOUSCARUT Michel, ACCA de Lège Cap-Ferret
- VIDEAU Alain, Fédération Chasseurs
- VILLUENDAS Alain, ACCA Lège

C – Propriétaires fonciers, quartiers proches, agriculteurs, exploitants

-

D - Riverains et usagers de la RD3

- BLANC Jean Claude, habitant de Lège Cap-Ferret

E - Acteurs économiques

- JOSSIN Hélène, Association des Commerçants de Lège
- MANTHE Patricia, Association des Commerçants de Lège

F - Secours sécurité

- LAFOURCADE Charles, SDIS 33

G - Associations locales

- DU FAU DE LAMOTHE Patrick, Association Arc'eau (départ vers 18h35)

3. Déroulé de la réunion

L'atelier s'est déroulé selon les 3 phases suivantes :

- **Présentation introductive**
 - Synthèse de la concertation préalable
 - Compte-rendu du maitre d'ouvrage
 - Suite de la concertation préalable et rôle du groupe communal
 - Le PDDNB et la commune de Lège-Cap-Ferret
 - Présentation des objectifs et de la méthode du travail en tables rondes
- **Temps de travail en groupe**
- **Synthèse et conclusion : mise en commun du travail réalisé**

4. Compte-rendu des échanges

4.1 Présentation introductive

L'intégralité de la présentation introductive du Conseil Départemental de la Gironde et du cabinet Neorama est disponible sur la page internet du Département :

<https://www.gironde.fr/grands-projets/projet-de-deplacements-durables-du-nord-bassin>

Est à noter dans ce premier temps en plénière

- **L'intervention de Patrick DUFAU DE LAMOTHE, représentant de l'Association Arc'Eau.** L'ensemble de sa déclaration est disponible en annexe n°1 du présent document.
- L'intervention d'un **représentant d'une association de chasse** qui demande à ce que soit représentée au sein du Comité de Suivi Environnemental la **Fédération Départementale des Chasseurs**.

4.2 Synthèse du travail en tables rondes

4.2.1 Méthodologie de travail

- Disposition des participants en format table ronde (1 table de travail)
- Objectif : S'appuyer sur l'expertise d'usage des participants pour commencer à affiner le projet en :
 - Complétant les enjeux spécifiques du territoire communal,

- Identifiant des espaces de moindres enjeux pour esquisser, à terme, des fuseaux de passage.
- Support de travail : carte avec fond orthophotoplan centré sur la commune de Lège-Cap-Ferret (avec pré-identification de zones à forts enjeux environnementaux)
- Format d'animation :
 - 2 animateurs du cabinet Neorama
 - Présence d'Anne-Clémence OLLIVIER et de Florent GESTIN du Conseil Départemental de la Gironde afin d'apporter, au besoin, des éclairages techniques sollicités par les participants.

4.2.2 Synthèse de la table ronde

Élément de diagnostic : les participants précisent qu'actuellement, tous les véhicules empruntent le centre de Lège via la RD3 qui constitue ainsi un axe très congestionné et peu sécurisé.

Au fil des échanges, **deux possibles hypothèses** s'esquissent concernant la potentielle voie de contournement sur le territoire de Lège, avec, pour chacune d'entre elles, des avantages et inconvénients :

- ❖ **Valoriser les emprises existantes de la ligne RTE et passer au loin de la zone urbanisée. Cette hypothèse a fait l'objet de 2 variantes : une variante utilisant la piste RTE et l'autre empruntant une piste forestière 100 mètres plus à l'ouest.**

Avantages	Inconvénients/Craintes/Points de vigilance
<p>Certains participants relèvent l'intérêt des emprises existantes de la ligne RTE, perçues comme une potentielle opportunité de passage.</p> <p><i>« Les lignes RTE ont le mérite d'exister ».</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux fonciers : Présence d'une unité foncière importante, appartenant à un seul propriétaire (en orange sur la carte de synthèse p. 6) • Possibles impacts sur l'activité de chasse : présence d'importantes zones de chasse. Certains participants précisent, cependant, que cette zone pourrait être privatisée à l'avenir. • Possibles impacts sur l'activité commerciale : les participants expriment la crainte que cette option impacte fortement l'activité commerciale de la commune de Lège, le contournement privant ainsi les petits commerces de potentiels clients. <p>⇒ Sur ce point, le Département souligne cependant que le projet a vocation à apaiser les centre-bourgs et à faciliter les échanges au sein de la COBAN, et qu'au regard de cet objectif, l'impact devrait être limité sur les petites structures de proximité.</p> • Possibles impacts en termes d'urbanisation : de par sa distance avec le centre-bourg, cette option pourrait encourager l'extension urbaine vers le nord du territoire. • Possibles impacts sur la desserte en transports en commun : certains

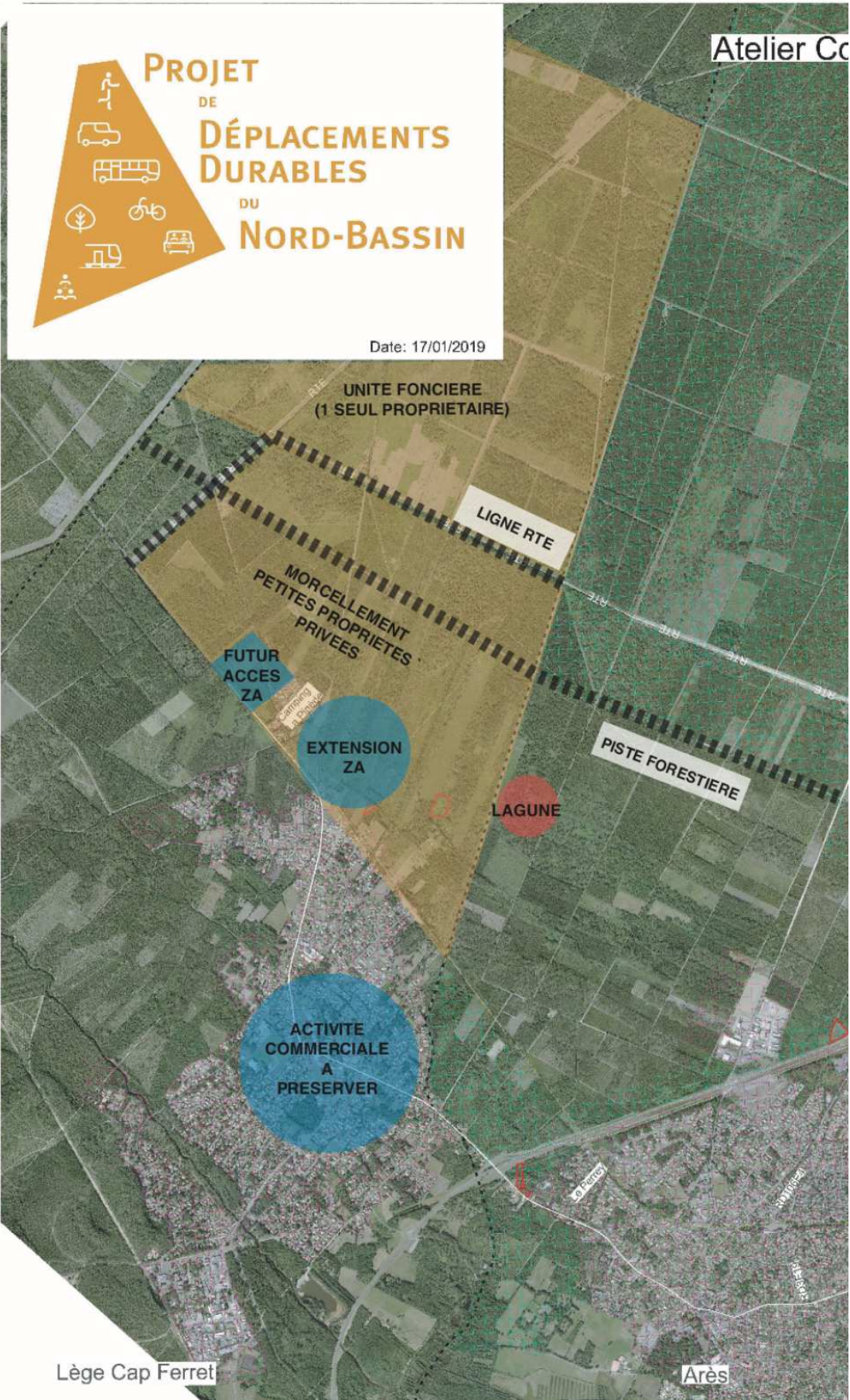
Avantages	Inconvénients/Craintes/Points de vigilance
	<p>participants soulignent qu'un des objectifs du PDDNB est de favoriser la desserte en transports en commun. Dans la perspective de ce scénario, la desserte - actuellement faible - serait, à leurs yeux, quasi nulle.</p> <p>⇒ Sur ce point, les représentants du Département de la Gironde précisent que l'objectif premier de cette voie de contournement – au niveau de la commune de Lège – serait d'assurer la liaison avec le nord du territoire, le Médoc afin d'éviter que les flux routiers traversent le centre de Lège. Ils ajoutent que le projet suppose, outre la création d'une voie de contournement, un réaménagement/recalibrage des axes existants (ex : possibles élargissements pour favoriser le passage de transports en commun). La RD3 « reconfigurée » permettrait ainsi une connexion intercommunale plus efficiente.</p>

- ❖ **Faire passer la voie de contournement à proximité de la zone urbanisée de Lège. Cette hypothèse n'a pas fait l'objet d'un positionnement cartographique mais de réflexions d'ordre général.**

Avantages	Inconvénients/Craintes/Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> • Impacts moins importants sur l'environnement et les zones de chasse, même si pour certains : <i>« que l'on passe à proximité ou non, une voie sera tout de même créée dans la forêt ».</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux fonciers : Morcellement parcellaire (indiqué en orange sur la carte p. 6) <i>« La forêt est cultivée par une soixantaine de petits propriétaires ».</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Un passage plus à proximité du centre-bourg pourrait permettre de préserver l'activité commerciale de Lège – à condition qu'il existe une connexion entre la voie de contournement et le centre de la commune. <i>« S'il n'y a pas de connexion, les gens ne s'arrêteront pas ! On ne s'arrêtera plus chez nous pour faire les courses ! ».</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de nuisances sonores qui pourraient impacter le centre-bourg.
<ul style="list-style-type: none"> • Créer une voie à proximité pourrait favoriser la création et l'utilisation d'une zone de covoiturage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Extension de la zone d'activité à l'est de la commune, inscrite au PLU (25ha) avec un accès prévu près du Camping de la Pinède (l'attachée à l'urbanisme de la Mairie de Lège précise cependant que ce projet est pour le moment gelé) – indiqué en bleu sur la carte p. 6.

- ❖ **Autres éléments**

- Un participant souligne la possibilité **d'envisager la mise en place de passages à gibier comme mesure compensatoire** (« *un ou plusieurs ponts qui permettraient d'enjamber des zones giboyeuses* »).
- ⇒ Sur ce point, les représentants du Département précisent que l'identification et l'analyse de ces points de passage de gibier constituera un des enjeux clés de l'étape d'analyses fines qui seront menées par la suite, afin que l'aménagement à réaliser ait le minimum d'impact sur l'environnement.
- **Enjeu environnemental** : une lagune est identifiée (en rouge sur la carte de synthèse p. 6) par les participants sur la zone limitrophe Lège-Arès. Une question est posée sur la nature des zones à enjeu identifiées en contour rouge. Il s'agit de landes humides à molinie abritant une espèce remarquable qu'est le Fadet des laïches. Les acteurs précisent que ces landes correspondent à d'anciennes lagunes qui se sont comblées.
- Un des participants mentionne la présence d'une canalisation de gaz dans le secteur (localisation précise non connue)
- Les participants relèvent l'existence d'une piste forestière (en noir sur la carte de synthèse p. 6).
- Un participant souligne la présence sur le territoire d'une piste cyclable existante aux abords de la commune.
- Pas d'enjeux particuliers sur cette zone en termes de circulation de véhicules incendie/sécurité.



Synthèse du travail en tables rondes

5. Communiqué Arc'Eau



ASSOCIATION ARC'EAU

214 bd de la plage, 33120 Arcachon

Projet de déplacements durables du Nord Bassin Atelier du 31 janvier 2019 – Lège – Cap Ferret

L'objet de l'association ARC'EAU est de parvenir à une gestion transparente de l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées dans le but de protéger ce qu'il reste de l'écosystème du Bassin d'Arcachon après des décennies d'agressions anthropiques. Ainsi, la création d'une nouvelle route au milieu d'un bassin versant de près de plus 4500 km² dont le réceptacle est le Bassin d'Arcachon, 45 km² à marée basse, 150 à marée haute, ne saurait nous laisser indifférents encore moins le déroulement de ce projet.

1- Par son ampleur, ses conséquences, un tel projet ne peut s'inscrire que dans une vision globale de moyen voire de long terme de notre territoire. L'outil existe, c'est le SCOT. Or le projet porté par nos élus, au sein du SYBARVAL, a été sèchement retoqué, à deux reprises par la justice administrative. De cet échec humiliant, doit sortir un bien. La leçon a-t-elle été retenue ? Ce projet et la façon dont il est amené permettent d'en douter. Seul un SCOT, construit sur des hypothèses soutenables permettra d'apporter un éclairage satisfaisant. Il est donc un préalable obligatoire à tout projet d'aménagement, a fortiori pour un tel projet de route.

2- « *Quand les hommes ne peuvent changer les choses, ils changent les mots* » disait Jean Jaurès. De voie rétro-littorale, le projet a été rebaptisé « *Projet de déplacements durables du Nord-Bassin* ». Comme si une route fut-elle nouvelle, puisque c'est de cela dont il s'agit depuis le commencement, répondait au Plan Climat Air Énergie Territorial pour la réduction des gaz à effets de serre dont le conseil départemental n'a, avec son projet, manifestement que faire. En sera-t-il demain de même avec le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le SRADDET ? Une route favoriserait l'emploi de la voiture, l'expansion de l'urbanisation. C'est le but recherché des maires, dont certains sont aussi conseillers départementaux, mais tous promoteurs locaux de ce projet.

Quelle logique à arrêter cette route à la D106 ? Pourquoi ne continuerait-elle pas sur l'arrière de Lège jusqu'à la route qui mène au Porge ? Le Conseil départemental a perdu la quasi totalité de ses compétences en matière de mobilité à l'exception des routes. Ce n'est pas une raison pour faire n'importe quoi ! Si il veut sérieusement rendre service au Nord-Bassin, la seule route qui vaille est le contournement sud de Saint-Jean d'Illac. Le Conseil département n'a-t-il pas mieux à faire de notre argent ?

Enfin, le discrédit du Conseil départemental est à son comble lorsqu'il s'appuie sur les résultats d'un questionnaire qui portait uniquement sur 2 projets de route, scénarios 2 et 3, voire ne rien faire, scénario 1. Il laissait délibérément de côté les transports en communs seuls compatibles avec le développement durable et réclamés lors de la concertation. La question impliquait la réponse : argutie de bien bas niveau.

3- Alors que nous sommes aussi nombreux au Nord qu'au Sud, nous ne disposons d'aucun service propre de transport en commun et je ne parle pas du train. Cette comparaison Nord-Sud, peu flatteuse, reflète-t-elle la qualité ou plutôt l'absence de qualité de notre personnel politique local ? Présent lorsque la COBAN a décidé, en décembre 2017, de prendre la compétence mobilité, j'ai ainsi entendu les maires s'opposer à la mise en place du versement transport qui est une contribution des employeurs qui permet de financer les transports en communs, investissements comme exploitation. Pire encore, la convention qui vient d'être passée, décembre 2018, entre la Région et la COBAN, mentionne : « *La Région reste compétente pour : ...*

- *l'organisation et la gestion des lignes régulières qui pénètrent dans le territoire communautaire ;*



o ligne N°601 : Bordeaux – Lège Cap Ferret

o ligne N°610 : Belin-Beliet – Andernos- les-Bains (hiver) / Belin-Beliet – Lège Océan (été)

o ligne N°611 : Lacanau Océan – Lège-Cap Ferret.

Et d'ajouter : « *La présente convention prend effet le 1^{er} janvier 2019. Elle est conclue sans limitation de durée...* ».

En renonçant à tous moyens financiers, en laissant reposer la desserte interne de son territoire sur les bus de la Région, la COBAN et le Conseil départemental ne répondent pas à la demande de transports en communs efficaces exprimée lors de la concertation.

Nous tenons à remercier tout particulièrement la Commission Nationale du Débat Public, aujourd'hui vilipendée au plan national, pour avoir permis l'émergence de cette demande forte de transports en communs.

Ne pouvant en aucune façon être complice des atteintes programmées à l'environnement, seule richesse d'avenir du Bassin d'Arcachon, nous sommes contraints de renoncer à participer plus avant à cet atelier qui ne concerne que des routes érigées en chaire du développement durable.
Triste manipulation...

Je vous demande de joindre cette déclaration au procès-verbal de la réunion.

Mercl.